

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Karine Trudel adjointe à la direction agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**1. Administration**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 6 juin 2022.
- 1.3 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance spéciale du 29 juin 2022.
- 1.4 Liste des comptes à payer et payés.
- 1.5 Adoption du règlement d'emprunt numéro 259-2022 décrétant une dépense de 956 500\$ et d'un emprunt de 956 500 \$ pour relatif à la construction du garage municipal.
- 1.6 Adoption du règlement d'emprunt numéro 258-2022 décrétant une dépense de de 5 000 000 \$ et d'un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang.
- 1.7 Adoption du règlement administratif numéro 250-2021-1 amendant l'article 4.3 du règlement administratif numéro 250-2021.

**2. Sécurité incendie - Sécurité civile.**

- 2.1 Demande d'amendement de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

**3. Premiers répondants.**

**4. Voirie.**

- 4.1 Ajout au contrat avec Marquage Traçage Québec pour environ 5 km linéaires pour le marquage des lignes.
- 4.2 Modification au contrat de Sintra pour le marquage des lignes pour les travaux de réhabilitation des routes.
- 4.3 Adoption des plans préliminaires du garage municipal.
- 4.4 Offre de services professionnels de Un à Un Architectes pour les plans et la surveillance de chantier pour la construction du garage municipal.
- 4.5 Offre de service de Larocque Cournoyer ingénieurs pour les plans topographiques et d'élévation pour le garage municipal.
- 4.6 Autorisation de paiement pour le décompte progressif #4 pour les travaux des rues St-Charles, St-Joseph et St-Amable.

**5. Hygiène du milieu.**

**6. Urbanisme, zonage et développement.**

- 6.1 Dépôt de la liste des permis de juin 2022.

**7. Loisirs et culture.**

- 7.1 Demande de commandite pour le tournoi de pétanque.
- 7.2 Cotisation pour le Village Québécois d'Antan 2022.

**8. Varia.**

- 8.1 Inscription au congrès FQM

**9. Correspondance.**

- Annonce du PAVL-PPA-CE (volet Amélioration)

**10. Période de questions.**

**11. Levée de l'assemblée.**

**1. ADMINISTRATION**

**165-07-2022 1.1 Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

**166-07-2022 1.2 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance ordinaire du 6 juin 2022.**

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**167-07-2022 1.3 Adoption du procès-verbal sans lecture de la séance spéciale du 29 juin 2022.**

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance spéciale du 29 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance spéciale du 29 juin 2022 tel que présenté par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**168-07-2022 1.4 Liste des comptes à payer et payés.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :  
Comptes à payer : 45 446.61 \$  
Incompressibles : 192 110.28 \$  
Salaires : 29 018.72 \$

**TOTAL : 266 575.61 \$**

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**169-07-2022      1.5 Adoption du règlement d'emprunt numéro 259-2022 décrétant une dépense de 956 500\$ et un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.**

Considérant le projet de construction d'un garage municipal;

Considérant l'estimé budgétaire est de 956 500 \$ selon la firme Un à Un Architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine , et résolu à la majorité des membres du conseil présents et M. le Maire Robert Julien utilise son droit de vote:

D'ADOPTER le règlement numéro 250-2022 décrétant une dépense de 956 500 \$ et un emprunt de 956 500 \$ relatif à la construction du garage municipal.

Le Maire demande le vote :

POUR : 5

CONTRE : 2 M. Jocelyn Chamberland, M. le Maire exerce son droit de vote

Adopté à la majorité des membres du conseil présents.

**170-07-2022      1.6 Adoption du règlement d'emprunt numéro 258-2022 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et Chemin du Petit rang.**

Considérant qu'un contrat a été octroyé à Sintra selon la résolution 145-06-2022 pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et Chemin du Petit rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 258-2022 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réhabilitation des rangs Saint-Prime, rang Saint-Mamert, rang du Ruisseau S-O, rang du Ruisseau S-E, rang du Ruisseau Nord et Chemin du Petit rang.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**171-07-2022      1.7 Adoption du règlement administratif numéro 250-2021-1 amendant l'article 4.3 du règlement administratif numéro 250-2021.**

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement administratif no. 250-2021;

Considérant que la Municipalité souhaite modifier des dispositions concernant le contenu d'une demande de permis de construction;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 250-2021-1 modifiant le règlement administratif no 250-2021 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: L'alinéa e) de l'article 4.3 intitulé « FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION » est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

- e) une description de la localisation, de la délimitation et des dimensions du ou des terrains et du ou des bâtiments (plan d'implantation) fait par un arpenteur avec la localisation de l'entrée charretière et de la bande de protection riveraine si présente. Le recours à un arpenteur n'est pas requis pour tout terrain de 5000 m<sup>2</sup> et plus situé en zone agricole;

Article 2: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Jocelyn Chamberland , et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le règlement administratif numéro 250-2021-1 amendant l'article 4.3 du règlement administratif numéro 250-2021.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **2. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**

### **172-07-2022 2.1 Demande d'amendement de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.**

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 23 octobre 2019 (ci-après désignée, l'« Entente »);

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'amendement de la Société Canadienne de la Croix-Rouge et d'autoriser le maire M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la Municipalité ledit amendement à l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **4. VOIRIE**

### **173-07-2022 4.1 Ajout au contrat avec Marquage Traçage Québec pour environ 5 km linéaires pour le marquage des lignes.**

Considérant le contrat de Marquage Traçage Québec pour le marquage des lignes par la résolution numéro 087-04-2021 ;

Considérant que la Municipalité est en processus d'effectuer des travaux de réhabilitations de divers chemins;

Considérant qu'il faudra procéder au marquage des lignes sur ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ajout de 5 kilomètres linéaires au contrat de marquage des lignes avec Marquage Traçage Québec pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**174-07-2022 4.2 Modification au contrat de Sintra pour le marquage des lignes pour les travaux de réhabilitation des routes.**

Considérant que la Municipalité a déjà un contrat avec Marquage Traçage Québec;

Considérant qu'à la suite des travaux de réhabilitation des routes effectués par Sintra, le pré-marquage et le marquage des routes seront essentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'INFORMER Sintra que les travaux de pré-marquage et de marquage seront effectués par Marquage Traçage Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**175-07-2022 4.3 Adoption des plans préliminaires du garage municipal.**

Considérant les plans préliminaires du garage municipal effectués par Un à Un Architecte;

Considérant que les plans sont toujours modifiables selon les exigences des membres du Conseil;

Considérant que les plans préliminaires sont nécessaires afin de poursuivre la démarche afin d'effectuer un devis pour aller en appel d'offres;

Considérant que les plans préliminaires sont nécessaires afin de connaître un estimé budgétaire selon les demandes initiales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans préliminaires du garage afin de poursuivre la démarche et de garder la possibilité d'apporter des modifications si nécessaires à ces plans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**176-07-2022 4.4 Offre de services professionnels de Un à Un Architectes pour les plans et la surveillance de chantier pour la construction du garage municipal.**

Considérant que des plans préliminaires ont été déposés aux membres du Conseil;

Considérant l'offre de services professionnels de Un à Un Architectes pour les plans et la surveillance de chantier pour la construction du garage municipal;

Considérant que l'offre de services professionnels comprend aussi la confection du devis et que les plans préliminaires pourront être retravaillés en considérant les besoins du garage;

Considérant l'offre de services professionnels comprends trois (3) volets soit :

- Plans et devis définitifs au montant de 5390 \$ plus taxes applicables;
- Soumission au montant de 1540 \$ plus taxes applicables;
- Suivi de chantier au montant de 7700 \$ plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité:

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Un à Un Architectes au montant total de 14 630 \$ plus taxes applicables pour les services d'architecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**177-07-2022 4.5 Offre de service de Larocque Cournoyer ingénieurs pour les plans topographiques et d'élévation pour le garage municipal.**

CONSIDÉRANT que des plans topographiques et d'élévation sont nécessaires pour la construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Larocque Cournoyer ingénieurs au montant d'environ 1500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de Larocque Cournoyer ingénieurs au montant approximatif de 1500 \$ afin d'effectuer les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**178-07-2022 4.6 Autorisation de paiement pour le décompte progressif #4 pour les travaux des rues St-Charles, St-Joseph et St-Amable.**

CONSIDÉRANT le travail effectué pour la réfection des rues pour le projet des 3 rues par McBM ;

CONSIDÉRANT QUE EXP a émis l'ordre de paiement du décompte progressif #4 au montant de 80 642.01 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu à l'unanimité de payer à McBM le montant de 80 642.01 \$ taxes incluses pour le décompte progressif #4 relatif à la facture numéro 4019 de McBM.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**5. HYGIÈNE DU MILIEU.**

Aucun point.

**6. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT.**

**Dépôt 6.1 Dépôt de la liste des permis de juin 2022.**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des permis émis pour le mois de juin 2022 à tous les membres du Conseil.

**7. LOISIRS ET CULTURE**

**179-07-2022 7.1 Commandite pour le tournoi régional de pétanque.**

Considérant qu'une demande de commandite a été reçue pour le tournoi régional de pétanque ;

Considérant que la municipalité désire contribuer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité :

DE contribuer au tournoi de pétanque qui aura lieu du 23 juillet au 20 août à Saint-Guillaume en effectuant une commandite au club de la FADOQ Saint-Guillaume au montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**180-07-2022 7.2 Cotisation au Village Québécois d'Antan 2022.**

Considérant que la municipalité désire verser une contribution annuelle au Village Québécois d'Antan pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

DE renouveler la contribution au montant de 100 \$ pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**8. VARIA**

**181-07-2022 8.1 Inscription congrès de la FQM**

Considérant que le congrès de la FQM a lieu du 22 au 24 septembre 2022 ;

Considérant que deux personnes souhaitent participer au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la participation de deux personnes au congrès de la FQM qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022 et de payer les frais d'inscription, d'hébergement ainsi que le remboursement de tous les frais reliés au congrès.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**9. CORRESPONDANCE**

- Lettre d'annonce du Député pour le programme du ministère des Transports du PAVL-PPA-CE volet amélioration des routes.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

**182-07-2022 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h12.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karine Trudel  
Adjointe à la direction  
Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien, Maire